Madame, Monsieur,

Nous sommes habilités à recevoir la taxe d’apprentissage pour le Master 2 **PROJETS CULTURELS DANS L’ESPACE PUBLIC**. Cette taxe est pour nous une ressource essentielle entièrement destinée aux étudiants.

☞ **NOTRE SECTEUR D’ACTIVITÉ ?**

**•**l’art dans l’espace public, le développement culturel territorial, l’urbanisme culturel

**•**dans le domaine des arts vivants, des arts visuels, des arts urbains…

☞ **AVEC QUI TRAVAILLONS-NOUS ?**

**•**des dizaines d’entreprises, coopératives, associations, collectivités territoriales sont nos partenaires depuis 2005

**•**en 2019 et 2020, nous travaillons et avons travaillé avec Yes We Camp aux Grands Voisins et à Vive Les Groues, avec l’APES - Association pour le Développement Social Urbain, France Habitation / Seqens Groupe ActionLogement (bailleur social), les Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois, avec Houdremont, scène conventionnée, et la Maison des Jonglages à La Courneuve, l’Institut Français de Marrakech et On Marche, Festival international de danse contemporaine, le Consulat Français à Montréal, la Villette EPPGHV…

**•**les étudiants sont directement impliqués dans la vie professionnelle durant leur cursus puis dans le cadre de leurs stages.

☞ **À QUOI NOUS SERT LA TAXE D’APPRENTISSAGE ?**

C’est une ressource entièrement consacrée à la formation des étudiants, vos futurs collaborateurs, pour :

**•**des équipements pédagogiques

**•**l’interventions de professionnels dans le cursus de formation

**•**le développement de projets tutorés avec des professionnels tout au long de l’année

☞ **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS**

⮩ce dossier de présentation du cursus de la formation et du diplôme

⮩un article du journal Le Monde sur notre Master : <https://goo.gl/n1Eexs>

☞ **UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE ?**

N’hésitez pas à nous contacter ! Nous pouvons également vous rencontrer.

Pascal Le Brun-Cordier 06 60 27 98 39 pascal.le-brun-cordier@univ-paris1.fr

Delphine Gaber 01 44 07 84 84 [masterpro@univ-paris1.fr](mailto:masterpro@univ-paris1.fr)

En acceptant d’affecter votre taxe d’apprentissage à notre Master, vous nous aiderez à mieux préparer nos étudiants à la vie professionnelle, et initierez un partenariat entre votre entreprise et notre université.

Un grand merci par avance pour votre soutien !

Pascal LE BRUN-CORDIER

Professeur associé - Responsable du Master

##### ☞ LE MASTER 2 PROJETS CULTURELS DANS L’ESPACE PUBLIC

**Première formation universitaire en Europe dédiée à la conception, la production et l’administration de projets artistiques en espace public,** le Master forme chaque année vingt étudiants : futurs professionnels de la conception et de la production de projets culturels, ouverts à la diversité des propositions artistiques contemporaines, en particulier dans les domaines des arts de l’espace public, engagés dans une réflexion sur les relations entre arts, cultures, populations et territoires, et la fabrique de l’urbanité, en France et en Europe. Tous trouvent un emploi à l’issue de la formation.

⮩ **les métiers exercés par les anciens étudiants :** administrateur, producteur, médiateur, concepteur et développeur de projets artistiques/culturels en espace public, dans le champ de la culture, de l’aménagement, dans des collectivités publiques, des entreprises, des associations, en France et ailleurs : Chine, États-Unis, Liban, Maroc, Tunisie, Mexique, Corée, Belgique, Pologne…

⮩ **AERES**, Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur évalue le Master :

* 2008 évaluation la plus élevée (A+) : « formation excellente, organisation pédagogique dynamique, ouverture sur l'extérieur remarquable, attractivité importante, formation très complète, ancrage professionnel fort »
* 2013 même évaluation (A+) : « grande qualité du pilotage de la spécialité, originalité du positionnement de la spécialité, issue d'une analyse de la situation professionnelle, pluridisciplinarité, large ouverture des possibilités professionnelles, stages et partenariats avec des institutions professionnelles... »

☞ **UN ENVIRONNEMENT D’EXCELLENCE !**



Située au cœur de l’Ile-de-France, notre formation bénéficie des richesses des différentes composantes de l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La Mention *Direction de projets ou Etablissements Culturels* dont fait partie le Master *Projets Culturels dans l’Espace Public* est au cœur de l’École des Arts de la Sorbonne, qui propose de nombreuses occasions de découvertes, de rencontres et de réflexions dans les domaines des arts plastiques, des arts du spectacle, du design, du multimédia, de l’esthétique et des études culturelles.

☞ **NOTRE EXIGENCE !**

Trois années d’études L3, M1, M2 et **l’excellence de l’université** respectée avec une formation **:**

⮩ en sciences humaines et sociales de haut niveau : développement de l’esprit critique, adaptation aux évolutions du champ culturel

⮩ouverte sur le monde professionnel : stages, voyages d’étude en Europe et au-delà, études de cas, rencontres de professionnels

⮩à l’autonomie et la gestion : conception et réalisation de projets avec des professionnels, dans le cadre de commandes réelles, avec des budgets de production supérieurs à 10/15 000 d’euros

☞ **NOUS SUIVRE**

Sur le blog du Master, vous pouvez vous abonner à notre lettre d’information, suivre nos activités, découvrir l’équipe pédagogique, les étudiants de chaque promotion et des ressources sur la création artistique en espace public : <http://masterpcep.over-blog.com> Suivez-nous aussi sur Facebook !

**Vous désirez transmettre des offres de stage ou d’emploi ?**

Pascal Le Brun-Cordier 06 60 27 98 39 [pascal.le-brun-cordier@univ-paris1.fr](mailto:pascal.le-brun-cordier@univ-paris1.fr)

Sarah KOHILI 01 44 07 84 84 [masterpro@univ-paris1.fr](mailto:masterpro@univ-paris1.fr)

**Comment verser le solde de Taxe d’Apprentissage 2022**

**au Master Direction de projet ou établissement culturel,**

**parcours PROJETS CULTURELS DANS L’ESPACE PUBLIC ?**

**Rendez-vous sur** [**https://taxeapprentissage.pantheonsorbonne.fr/**](https://taxeapprentissage.pantheonsorbonne.fr/)

***(Versement par carte bancaire, virement ou chèque ; voir modalités détaillées sur le site dédié).***

* **Un récapitulatif de promesse de don vous est automatiquement et immédiatement transmis.**
* **Vous recevez par la suite un justificatif fiscal par mail.**